

la population canadienne a trouvé un moyen de s'exprimer par le biais des relations internationales et de la politique étrangère du Canada et il devrait pouvoir continuer d'en tirer parti. Je ne dis pas que c'est la seule voie qui s'offre à lui, mais c'en est une particulièrement tangible et appropriée.

Je pense, en toute sincérité, que les chances du Canada français de préserver sa langue et sa culture se trouveraient amoindries advenant la séparation du Québec. Dans ce cas, l'équation de base - 6 millions de francophones noyés parmi 250 millions d'anglophones - resterait la même mais, comme le Premier ministre l'a dit à Washington, leur vulnérabilité n'en serait qu'accrue, ce qui donnerait lieu à une situation beaucoup plus difficile. Aujourd'hui, la sphère d'influence linguistique du Canada français est d'envergure nationale; sur le plan international, cette influence bénéficie ou devrait bénéficier de l'appui et de l'encouragement absolus du Canada. A mon avis, cela est fort avantageux pour le Québec, bien sûr, mais aussi pour le reste du pays. Nous avons progressé énormément sur la voie de la reconnaissance de l'importance du fait français au Canada. Ne nous arrêtons pas là - que chacun d'entre nous dans son domaine d'activité s'efforce d'adopter une attitude plus positive à l'égard de la diversité de notre pays, et non pas uniquement du fait français. Alors seulement jouirons-nous pleinement de toute sa richesse.

J'ai essayé de vous exposer certains des principes fondamentaux des relations internationales du Canada et la façon dont ils traduisent nos responsabilités et nos intérêts collectifs. Le vaste éventail de l'activité internationale acceptée des provinces; l'interaction entre le gouvernement fédéral, désireux d'incarner le caractère bilingue et multiculturel du Canada, et le Québec, résolu à cultiver sa "particularité" économique et culturelle; la division du pouvoir économique au Canada; le nombre croissant de réunions et d'organisations internationales traitant entièrement ou en partie de sujets afférents aux responsabilités et aux intérêts des provinces; le recours croissant aux ressources humaines et naturelles de provinces pour répondre aux engagements internationaux du Canada, tout cela forme une toile très complexe.

Comme on peut le voir, la somme du travail accompli n'est pas négligeable, mais il est possible de faire davantage dans le cadre de la constitution. Le Gouvernement canadien, d'après moi, a fait preuve d'ouverture d'esprit et d'imagination dans sa façon d'envisager cette facette des relations internationales du Canada. Malgré les dires de certains, nous avons servi et favorisé de nombreux intérêts provinciaux sans nous départir, naturellement, de notre responsabilité première en ce qui concerne la conduite de la politique étrangère et des relations internationales du Canada.